

Traités historiques



Traités avant la Confédération (1725-1867)

- Traités de paix et d'amitié
- Traités du Sud de l'Ontario
- Traités Robinsion
- Traités Douglas (Île de Vancouver)

Traités depuis la Confédération (1867-1930)

- Traités numérotés
- Traités Williams

Avertissement
 En majeure partie, les limites des terres dans les traités historiques ne sont pas établies par arpentage. Elles sont plutôt estimées selon les textes des traités. Si un traité ne comporte pas de description géographique, des polygones peuvent servir à illustrer les lieux actuels ou des nations signataires revendiquant ou exerçant leurs droits reconnus par l'article 35. Ces polygones ne devraient pas être considérés comme définitifs pour ce qui est du lieu précis lié aux droits issus de traités. Cette carte n'a pas comme objectif d'offrir des conseils juridiques, et ne remplace pas la communication directe avec les communautés autochtones ou avec un conseiller juridique. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements qui y sont compris.

Note
 La géographie des traités de paix et d'amitié a été modifiée de façon à inclure les territoires revendiqués par des groupes autochtones modernes signataires de traités de paix et d'amitié au Québec (Première Nation Wapostoyik Wahapeukuk, Première Nation des Mîgmaq de Listujé, Première Nation des Micmacs de Gespegiag et la Nation Micmac de Gespegi). Cette représentation actualisée est offerte à titre indicatif seulement, pour permettre à toutes les communautés signataires de traités de paix et d'amitié d'être prises en considération dans le cadre d'activités de consultation qui ont des répercussions sur leur territoire traditionnel.

Sources
 Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Secteurs Traités et gouvernement autochtone et Mise en oeuvre, juin 2022.
 Ressources naturelles Canada, Atlas national du Canada 1: 7 500 000.

